PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Club : Les Ailes du Périgord Vert
Association sportive affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de la Montagne (FFCAM)

Le ~~01 09 2026~~ à **09H** heures, les membres fondateurs de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive au siège social situé au : **51 rue du terme, 24190 Neuvic sur Isle**.

1. Présences et Bureau de séance

Sont présents les membres fondateurs suivants :
• **M. Franck MEYER**, demeurant au 51 rue du terme, 24190 Neuvic sur Isle
• **Mme Sandrine MEYER**, demeurant au 51 rue du terme, 24190 Neuvic sur Isle

L’assemblée générale désigne **M. Franck MEYER** en qualité de Président de séance et **Mme Sandrine MEYER** en qualité de Secrétaire de séance.

2. Ordre du jour

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de la réunion :
1. Examen et adoption des statuts du club, en vue de son affiliation à la FFCAM.
2. Élection des membres du premier Comité Directeur et du Bureau.
3. Pouvoirs en vue des formalités de déclaration en préfecture et de publication.

3. Délibérations et Votes

Première résolution : Adoption des statuts
Le Président de séance présente le projet de statuts du club **« Les Ailes du Périgord Vert »**, conforme aux dispositions demandées par la FFCAM. Après lecture intégrale et discussion, l'assemblée générale adopte les statuts à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution : Élection du Comité Directeur et du Bureau
L'assemblée procède à la nomination des premiers dirigeants de l'association pour assurer sa gestion et son administration :
• **Président et Trésorier :** M. Franck MEYER, qui accepte ses fonctions.
• **Secrétaire :** Mme Sandrine MEYER, qui accepte ses fonctions.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités de déclaration
L’assemblée générale constitutive donne pleins pouvoirs à **M. Franck MEYER** pour effectuer les démarches obligatoires de déclaration auprès de la préfecture de la Dordogne et de publication au Journal Officiel des Associations (JOAFE).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **10H00** heures.

Fait à **Neuvic sur Isle**, le **01 09 2026**

Le Président de séance

M. Franck MEYER
Signature :



La Secrétaire de séance

Mme Sandrine MEYER
Signature :

